

Saint Ouen Marchefroy. Compte rendu du conseil municipal du vendredi 14 septembre 2007

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est tenu le vendredi quatorze septembre deux mil sept à la mairie à vingt heures trente, sous la présidence du Maire, Philippe DUMAS. Présents : MM. CLEMENT, FRANCOIS, SAVAL, LESUEUR et FORT,

Absents excusés : M. BONTE pouvoir M. DUMAS, M. PAIN pouvoir M. LESUEUR

Absents : Mme SAVRE, M. HASDENTEUFEL

Secrétaire de séance : M. FRANCOIS

Date de convocation : 2 septembre 2007

. Délibérations

- SIPAD : pays drouais

Du fait de l'appartenance de la commune de Saint-Laurent la Gâtine à la Communauté de Communes des Quatre Vallées, que son périmètre se trouve en partie dans le périmètre du Syndicat du Pays Chartrain, et selon le principe de continuité des territoires, la commune de Saint Laurent la Gâtine demande son retrait du Syndicat du Pays Drouais pour adhérer au Syndicat du Pays Chartrain.

Après délibération le Conseil Municipal donne son accord pour le retrait de la commune de Saint Laurent la Gâtine du Syndicat du Pays Drouais, à l'unanimité.

- DDE

Rappel : à ce jour le schéma d'assainissement des eaux usées des habitations de notre village se résume de la façon suivante :

St Ouen : assainissement individuel

Marchefroy : assainissement individuel

Les hameaux : la Troque, les Mordants, la Fontaine Richard, la Tuilerie : assainissement individuel.

Malgré les conclusions de ce schéma d'assainissement, nous nous devons de solder les études qui ont été réalisées.

Concernant l'étude d'assainissement datant de janvier 2003, phase 1, étude de faisabilité d'une implantation d'une station d'épuration marché n° 64 01 87 concernant les points suivants :

- étude comparative gravitaire - ramifié sous pression
- étude différentes techniques de traitement
- consultation MISE pour niveau rejet

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité.

- de prendre une délibération modificative afin d'alimenter le compteⁿ 205 « étude » car rien n'a été prévu, le montant est de 2 882.25 € HT soit 3 447.17 € TTC
- de demander les subventions

- Aménagement et urbanisme

Nous avons confié l'instruction des dossiers d'autorisation de construire à la Direction Départementale de l'Équipement par la signature d'une convention signée le 30/11/84.

L'ordonnance du 8 décembre 2006 et le décret du 5 janvier 2007 réforment le permis de construire et les autorisations d'urbanisme.

Une nouvelle procédure d'instruction et de décision conduit la DDE à nous proposer une nouvelle convention plus adaptée aux enjeux de la réforme en terme de contraintes de délai.

En application de l'article L422-8 du code de l'urbanisme, le maire de la commune de St Ouen Marchefroy peut disposer gratuitement des services déconcentrés de l'Etat pour l'étude technique de celles des demandes de permis de construire ou des déclarations préalables qui lui paraissent justifier l'assistance technique de ces services.

La présente convention s'inscrit dans l'objectif d'amélioration du service rendu aux administrés au travers de la simplification des procédures et d'une meilleure sécurité juridique.

Le Conseil municipal, après lecture des dix articles, décide à l'unanimité de confier l'instruction de tout ou partie des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols à la Direction Départementale de l'Équipement et autorise le Maire à signer la présente convention.

- Syndicat intercommunal du canton d'Anet

Modification des statuts pour retrait de la Communauté de Communes Val d'Eure et Vesgre suivant la délibération du SICA du 28 juin 2007, afin qu'elle puisse exercer en propre ses compétences statutaires relatives à la compétence « enfance jeunesse famille » incluant le développement des activités périscolaires et des actions de développement économique pour les zones d'activité à créer.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le retrait de la communauté de communes Val d'Eure et Vesgre du SICA et valide les statuts du SICA.

- Environnement Aménagement

Le Conseil général propose une remise à jour du plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR).

Le Conseil Municipal après lecture de la proposition : à l'unanimité

- émet un avis favorable sur le projet de plan présenté, en ce qui concerne l'itinéraire traversant le territoire communal
- approuve l'inscription au PDIPR de l'Eure et Loir des chemins ruraux de la commune empruntés tout ou partie par cet itinéraire et figurant sur la carte annexée ; ces chemins sont : chemin rural 7 dit de St Geneviève tr1.1, chemin rural 7 dit de St Geneviève tr1.2, sente rurale de st Ouen Marchefroy à Berchères sur Vesgre tr6-1
- autorise la circulation non motorisée (pédestre, équestre , VTT)sur ces chemins en la réglementant si besoin est
- accepte l'édition et la diffusion de cet itinéraire par le Conseil Départementale du Tourisme et sa maintenance par la structure à laquelle le Conseil Général confie cette mission, selon les prescriptions définies dans la charte officielle du balisage
- s'engage après lecture des différents points incombant à la Mairie
- prend acte des points de règlements après lecture

- Remboursement intervention vétérinaire

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rembourser la somme 138,00 € à M DUMAS qui a fait l'avance de cette somme afin de régler des frais vétérinaires lors d'une intervention sur le territoire de notre commune.

- Communauté de communes : Les villages du Drouais

Le Maire propose le transfert des compétences suivantes :

- il est ajouté le chapitre V en compétences optionnelles – action sociale - avec alinéa 4 «participation à des missions de prévention spécialisée»
- il est ajouté le chapitre VI en compétences facultatives – sécurité et prévention avec l'alinéa 1 «animation et gestion des activités du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance»

Le Maire propose également de modifier l'article 6 des statuts en portant le nombre des membres du bureau à 15.

Vu les statuts communautaires rendus exécutoires par arrêté préfectoral n° 2007-0280 du 9 mars 2007-08-14

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2007-07-03 en date du 10 juillet 2007 relative à une modification des statuts

Le Conseil Municipal décide : à l'unanimité

- l'annulation de la précédente délibération concernant la modification des statuts
- accepte le transfert de compétence proposé
- adopte les nouveaux statuts communautaires, annexés à la présente délibération

- Regroupement pédagogique

Compte tenu de la prise de compétences enfance-jeunesse-famille dont la garderie périscolaire, par les Communauté de Communes Val d'Eure et Vesgre et Village du Drouais, le Maire soumet au Conseil Municipal la suppression de l'article 2 et article 7 des statuts du syndicat du regroupement pédagogique correspondant à la compétence garderie périscolaire.

Après lecture de ces deux articles, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité, pour la suppression de ces articles 2 et 7.

. Collecte des encombrants.

Nous vous informons que la collecte des objets encombrants sera effectuée dans notre commune et les hameaux, le **jeudi 27 septembre 2007**. La quantité de déchets est limitée à 2 m³ par ménage. Nous vous demandons de bien vouloir sortir vos encombrants le soir précédant le jour de la collecte.

Nous attirons particulièrement votre attention sur le fait que les déchets issus des activités d'entreprises, d'artisans et de commerçants seront systématiquement refusés.

Rappel : pour se rendre à la déchetterie à Anet, il faut impérativement un macaron que vous pouvez retirer à la Mairie.

Les poubelles et pièces détachées telles que roues, couvercle ..., qui auraient été endommagées lors du ramassage peuvent être remplacées par le syndicat, il suffit d'en faire la demande en Mairie.

Huiles, batteries, pneus sont à porter directement à la déchetterie de Dreux.

Horaires de la déchetterie à ANET : Lundi Mercredi Vendredi : 14 h à 18 h l'été et 17 h l'hiver
Samedi : toute la journée

. Regroupement pédagogique

La rentrée scolaire du 27 août 2007 s'est bien déroulée. L'effectif des élèves du regroupement pédagogique est de 213, en légère augmentation par rapport à l'année précédente.

Notre commune a 33 enfants scolarisés dans le regroupement sensiblement le même nombre que l'an dernier. Notre regroupement comporte toujours neuf classes. Afin de répartir équitablement les effectifs, certaines classes sont à double niveau. L'école de ST Ouen Marchefroy accueille les CM1.

D'année en année, on constate une augmentation du nombre d'enfants qui mangent à la cantine, plus de 140 cette année.

Changement de Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique: Le dossier n'avance pas rapidement, nous sommes toujours candidat pour rejoindre le regroupement pédagogique de Berchères – Rouvres

. Garderie périscolaire

Depuis la rentrée des classes primaires, le 27 août, la garderie périscolaire située dans l'école de SAINT OUEN MARCHEFROY accueille les enfants de la commune :

- le matin à partir de 7 h 00 jusqu'au départ du bus vers les classes du regroupement, ou le début des cours pour les élèves qui fréquentent la classe de Saint Ouen Marchefroy.
- Le soir de la fin des cours jusqu'à 19 h 00

Le mercredi, les enfants peuvent être accueillis par les centres de loisir. La garderie et les centres de loisir sont gérés par la communauté de communes «Les Village du Drouais». Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser sur place ou au **02 37 43 45 83**.

. Eglise

L'église est de nouveau ouverte au public. Le concert prévu aura donc lieu.

Une étude, concernant la remise en état des contreforts et de l'ensemble des vitraux, est mise en route.

Le samedi 29 septembre 2007 :

- à 18 heures une messe sera célébrée par l'abbé POTTIER de la paroisse d'Anet
- à 19 h 30, récital de piano, interprété par monsieur CORNU François.

. Enfouissement des réseaux à St Ouen

La première partie des travaux, concernant la mise en place des réseaux souterrains, est terminée.

Les nouveaux branchements particuliers seront en service courant octobre.

Les nouveaux lampadaires seront installés fin octobre et les anciens supprimés début novembre.

St Ouen :

- **coupure le 28 septembre 2007 : durée 1 heure sur réseau EDF**
- **coupure les 10 et 11 octobre 2007 : durée 1 à 3 heures sur réseau EDF**

. Travaux sur réseau d'eau

Les renforcements de canalisations ainsi que les remplacements de canalisations, rue du moulin et rue du lavoir sont terminés.

. Invitation à la poésie

Proposition de réunions poétiques à la Mairie, sur les grands poèmes de notre littérature et notamment sur l'œuvre de Rimbaud le deuxième jeudi de chaque mois à 20 h 30. Les séances seront animées par Monsieur Jean LAURENT du bureau des « Amis de Rimbaud ».

La séance a été levée à 22 heures 30

Le Maire , Philippe DUMAS

. Horaires d'ouverture de la Mairie.

Les horaires d'ouverture de la Mairie de St Ouen Marchefroy sont :

Lundi : 10 h – 16 h Vendredi : 14 h 30 – 17 h Samedi : 11 h 30 – 13 h

Tél / Fax : 02 37 82 04 53

Courrier électronique: mairie.saintouenmarchefroy@wanadoo.fr

Site internet de SAINT-OUEN MARCHEFROY : <http://mairie.wanadoo.fr/saint-ouen-marchefroy>